

La vie ensemble



JOURNAL DE LA COMMUNE DE BARSAC - Avril / Mai / Juin 2025

VŒUX DU MAIRE

Bilan 2024 et projets 2025



Facebook : Ville de Barsac

www.barsac.fr





Dominique Cavaillois, Maire de Barsac, vous reçoit sur rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie au 05 56 27 43 00 ou par mail à accueil@barsac.fr

Edito

Chères barsacaises, chers barsacais,

J'ai été très heureux de vous voir aussi nombreux lors de mes vœux pendant lesquels je vous ai annoncé la réalisation de nos projets. La bonne gestion de nos finances depuis plusieurs années porte ses fruits et notre capacité à financer ces travaux sans augmenter la taxe foncière communale en est la preuve. En effet nous conservons cette année les mêmes bases que celle de l'année dernière pour établir notre budget qui sera voté au mois d'avril.

Les travaux de la réfection de la rue du 11 novembre 1918 vont commencer début mai. La planification du chantier s'étendra jusqu'à la fin de l'année. Comme je l'ai dit lors de la réunion publique, les pavés de la départementale 1113 vont être supprimés et remplacés par un revêtement qui va réduire les nuisances sonores et améliorer la sécurité routière. Tous ces travaux d'embellissements et de sécurisation sont importants pour nous tous, mais aussi pour les visiteurs qui auront plaisir de découvrir un environnement entre richesse patrimoniale et terroir viticole.

Les toilettes de l'école, côté primaire, vont être entièrement refaits pendant la période des grandes vacances. La salle Bastard va aussi avoir son lot de travaux pour faire profiter de cet espace dans de meilleures conditions de chauffage et de confort acoustique. Le trottoir, depuis la gare jusqu'à la route des écoles, a déjà été réalisé et va permettre à ceux qui l'empruntent d'être plus en sécurité le long de la départementale 118.

Le 21 mars, Didier CHARLOT, maire de Budos, nous a quitté soudainement. Didier était un ami. Il avait grandi à Barsac à Coutet et beaucoup d'entre vous l'ont connu. J'adresse toutes mes condoléances à son épouse, sa fille et son fils et toute sa famille. Didier tu vas nous manquer, adishatz mon ami.

Le printemps arrive. Avec ces températures plus douces, ce soleil plus fort qui vient nous réchauffer la peau mais aussi le cœur. Je vous souhaite à tous de profiter de votre famille et de vos amis. C'est tout ça le bien vivre ensemble, c'est de partager des bons moments de la vie avec ses proches.

Dominique Cavaillois
Maire de Barsac

PRÉSENCE DES ÉLUS au conseil municipal	16/12	27/01	17/03
Dominique CAVAILLOIS	✓	✓	✓
Philippe BLOCK	✓	✓	✓
Katell BEDOURET-EYHARTZ	✓	✓	✓
Xavier MUSSOTTE	✓	P	P
Virginie CAILLIEZ	✓	✓	✓
Mathias LOUIS	✓	✓	✓
Cédric PRAT	✓	A	✓
Cyril CAILLIEZ	P	P	✓
Mohameth TRAORE	✓	P	✓
André DUBOURDIEU	✓	✓	P
Damien AUDEMA	P	A	P
Corine BONNESOEUR	P	✓	✓
Alban MAUCOUVERT	A	P	✓
Michel GARAT	✓	✓	✓
Sandra CHADOURNE	P	P	A
Pascale NION	✓	✓	A
Patrick GRASZK	✓	✓	✓
Benoît TRABUT-CUSSAC	✓	✓	P
Isabelle ROY	A	✓	✓

Légende : ✓ Présent P: Pouvoir A: Absent

LE CARNET

Naissances

Gabin CHALVIGNAC le 15 juillet 2024
chez Laura JACQUES et Anthony CHALVIGNAC

Mariages

Sophie TABORCIA & Rémy BROUSTAUT
le 22 février 2025

Pacs

Angélique CARTIER & Aurélien HABERSETZER
le 27 janvier 2025

Béatrice -Eugénie GERARDO & Christophe ALLIEN
le 19 février 2025

Frédérique FERY & Joffrey VALERA
le 13 mars 2025

Décès

Patrick GASSIES le 5 février 2025

Marie-Pierre BIARNES le 6 février 2025

Guy FEYFAN le 10 février 2025

LA VIE ENSEMBLE est le journal communal édité par la Mairie de Barsac - 23 place Paul Doumer 33720 Barsac - 05 56 27 43 00 - mairie@barsac.fr - Directeur de la publication : Dominique Cavaillois - Photos : Adobe Stock Photo, Muriel Miccoli - Graphisme et rédaction : Mairie de Barsac - Impression : Sauternes Impression à Toulence - Dépôt légal : à la parution - Reproduction interdite - Imprimé sur papier recyclé.

La vie municipale



La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue le 24 janvier dernier à la salle Bastard devant un public venu nombreux. Lors de son discours, Dominique Cavaillois, Maire de Barsac, fait le bilan de l'année et présente les projets à venir.

Après les remerciements habituels aux institutions, et plus particulièrement à la sous-préfecture et au département pour leur soutien sans faille, il souligne la vitalité économique de la commune et l'arrivée d'un nouveau médecin, Quentin Grassmann, à proximité de la pharmacie, de la poste et des commerçants du centre bourg. Il rappelle également l'importance du rôle de chacun en tant que consommateur responsable pour pérenniser l'activité de nos commerces et services.

Monsieur le Maire salue ensuite la résilience des viticulteurs face aux aléas climatiques et remercie les bénévoles de nos associations qui jouent un rôle crucial dans le rayonnement culturel et sportif de Barsac grâce à leur engagement et leur dynamisme. La Mairie continue de les soutenir financièrement et techniquement pour le bon déroulement de leurs activités et manifestations. Il rend également hommage à des figures emblématiques de la commune disparues cette année, comme Philippe Courtiade, du Judo Club barsacais et artisan de la commune, Pierre Nardi, grand champion cycliste et ancien élu de Barsac et Marie-Christine Baquet qui a œuvré pour promouvoir Barsac et ses châteaux à travers l'art et son association Art Vin et Patrimoine.

Il exprime sa reconnaissance aux forces de gendarmerie pour leur présence au quotidien, malgré des moyens humains et matériels parfois insuffisants et plaide pour une modernisation de la caserne des pompiers de Barsac afin de garantir des conditions de travail adaptées à leur engagement.

Vient ensuite le sujet délicat de l'intercommunalité avec la mise en place de la nouvelle taxe sur les ordures ménagères jugée injuste par une majorité de la population. Il remercie personnellement Mathieu Truffard, adjoint au maire de Budos et conseiller communautaire en charge du suivi déploiement de la fibre pour sa disponibilité et sa réactivité sur ce sujet.

Concernant les impôts, il annonce que la part de la taxe foncière communale n'augmentera pas en 2025 grâce à la maîtrise des dépenses et la planification de projets structurants dans la durée cohérents avec la capacité financière de la commune.



Parmi les travaux réalisés en 2024, la voie douce a été inaugurée au mois de novembre. Elle permet désormais à tous de circuler en toute sécurité. Il félicite Damien Audema et sa commission qui a su mener à bien cette réalisation malgré les difficultés rencontrées.

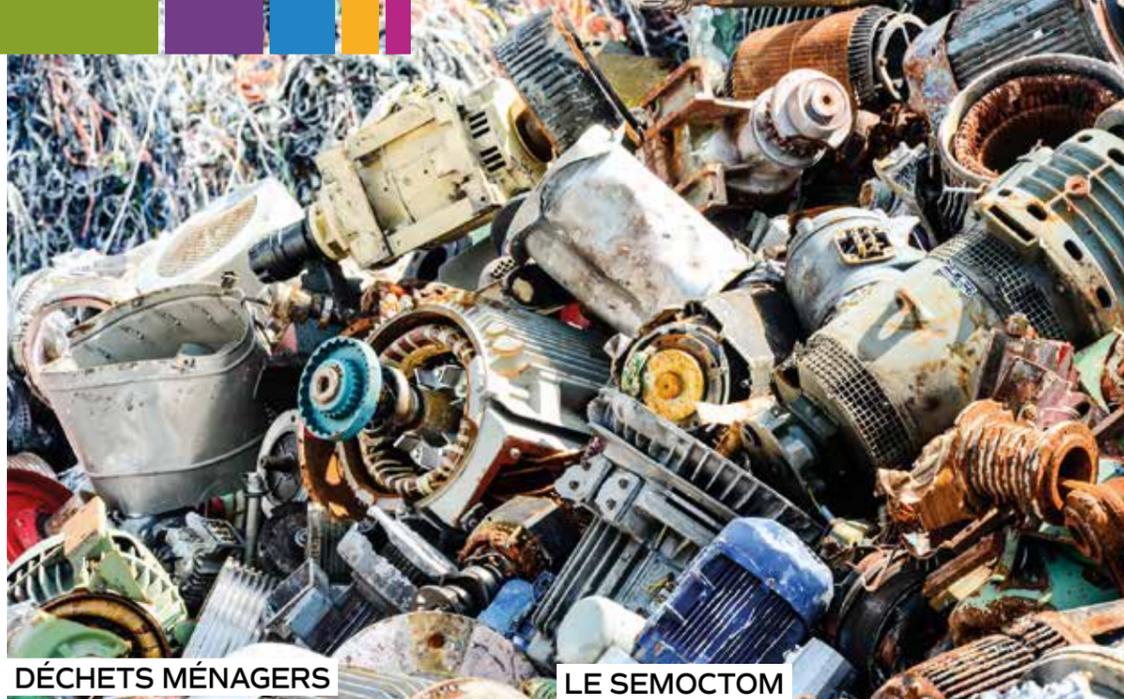
Concernant les futurs projets, la sécurisation et l'embellissement de la rue du 11 novembre, dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg avec le Département, est au cœur des priorités cette année. Il y a également d'autres travaux prévus comme le changement de mode de chauffage, de plafond et d'éclairage à la salle Bastard, la réfection des toilettes de l'école côté élémentaire et la création d'un trottoir sécurisé vers la gare. Enfin, la réhabilitation du site de l'ancienne usine Bert pour accueillir une soixantaine de logements est actuellement en cours de discussion avec les différents acteurs du projet.

Avant de présenter ses vœux, le Maire annonce sa candidature aux prochaines élections municipales afin de poursuivre les projets de transformation de la commune et d'amélioration du quotidien des barsacais. Pour finir, il invite l'assistance à partager le verre de l'amitié.

Lors du Conseil Communautaire du 12 juin 2024, les élus de la communauté de communes Convergence Garonne ont pris la décision de confier, à partir du 1^{er} janvier 2025, la collecte et le traitement des déchets au SEMOCTOM et de se séparer des redevances actuelles et des systèmes de facturation à la pesée et/ou levée, au profit d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux sera fixé lors du vote du budget en avril 2025 et la première TEOM apparaîtra sur votre avis de taxe foncière en octobre 2025.

En 2017, deux communautés de communes et 3 communes, Rions, Paillet et Lestiac, fusionnent pour devenir la communauté de communes Convergence Garonne. Cardan et Escoussans rejoignent le groupement l'année suivante, portant à 27 le nombre de communes du territoire. Depuis, quatre systèmes de redevance d'enlèvement des ordures ménagères et une gestion par deux syndicats de déchets et une régie coexistent. Les élus ont donc décidé d'harmoniser le système en passant par le SEMOCTOM déjà présent sur la rive droite. En parallèle, l'instauration de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), en lieu et place des différentes REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), s'inscrit dans les mesures fixées par la collectivité pour maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets.

En effet, le service souffre d'un déficit économique de plus en plus important chaque année. Le montant facturé aux usagers s'est avéré nettement inférieur au coût réel du service. Des charges relatives à la gestion du service étaient supportées par le budget principal de la collectivité (la facture aurait dû être augmentée d'au moins 50% pour intégrer ces charges). De plus, face à l'augmentation croissante des dépenses, s'ajoute une autre problématique : les impayés. Actuellement, une personne sur cinq ne participe pas au financement du service. Ces 20% d'usagers génèrent 190 000€ d'impayés par an pour la collectivité, soit près de 1.5 million de déficit structurel du budget déchet. Or l'obligation d'équilibre budgétaire impose que les impayés soient intégrés au montant de la redevance, ce qui représente une augmentation sur la facture de 10 à 15% pour les années à venir. Le passage à la taxe assorti du transfert au SEMOCTOM doit lisser les disparités et rééquilibrer le financement sur l'ensemble du territoire.



DÉCHETS MÉNAGERS

LE SEMOCTOM



NOUVELLE TAXE

Le nouveau mode de paiement du service aura pour conséquence un montant de facturation assis non plus sur la production de déchets et la composition du foyer mais sur la valeur locative du bien. Ainsi, certains ménages verront leur participation augmenter et d'autres baisser.

Taxes Foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxes scolaires	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAP	Total des taxes
Taxe 2022	X	%	%	%	%	%	%
Taxe 2023	X	%	%	%	%	%	%
Propriétaires bâties							
Adresse	RUE ROLAND GARROS						
Base	1338						
Cotisation	X						
Cotisation totale							14
Ici, on applique le taux de TEOM à la base fiscale : 14% x 1 338 = 187,32€							
Attention : la base fiscale est réévaluée chaque année par l'Etat. Cette évolution peut donc influencer sur le montant de TEOM.							
Cotisation 2022	X						
Cotisation 2023	X						187,32

Un impôt direct

La TEOM est un impôt direct calculé sur la même base imposable que la taxe foncière et qui s'y additionne. Elle est basée sur la valeur locative du logement et s'applique à toutes les propriétés bâties (résidences principales et secondaires, locaux inoccupés, bâtiments professionnels, etc.). Elle est payée par les propriétaires ou usufruitiers de maison individuelles et appartements ainsi que par les propriétaires de logements locatifs qui peuvent alors répercuter la somme sur leurs locataires, sous formes de charges mensuelles. Assise directement sur la taxe foncière, elle n'est donc plus soumise aux limites induites par un système déclaratif (suivis des emménagements-déménagements, changements de compositions du foyer, changements de locataires, etc.).

Ce qui change

Le SEMOCTOM (syndicat de l'Entre deux Mers pour la gestion des déchets), est un établissement public administratif en charge de la prévention, la collecte et le traitement des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2025, il gère les services liés aux déchets ménagers sur l'ensemble de la communauté de communes Convergence Garonne (hors Sainte Croix du Mont). Il est votre interlocuteur pour toutes vos demandes de changement de bacs, problèmes de collecte, etc.

Depuis le mois de mars, sur Barsac, la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif s'effectue en alternance le vendredi.



Le service de collecte des encombrants en porte-à-porte est supprimé.

Un doute sur les consignes de tri ?



Trizzy est disponible 24h/24 sur le site internet du Semoctom pour répondre à vos questions.



Semoctom : 05 57 34 53 20
www.semoctom.com

Toutes les infos et démarches sur votre mobile avec l'application **Semoctom+**

Déchèteries

L'accès à la déchèterie de Virelade se fait sur présentation de la carte Convergence Garonne que vous utilisez actuellement. **D'ici septembre 2025**, un Semocode sera attribué aux communes. Il s'agit d'un QR Code individuel qui vous permettra d'accéder à l'ensemble des 6 autres déchèteries du territoire situées à St-Loubès, Tresses, St Germain du Puch*, St-Léon*, St Caprais de Bordeaux et Béguey*.

Conditions d'accès :

*Accès aux professionnels

Pour les particuliers

18 passages et 1,8 tonne/an. Facturation au-delà des passages et/ou tonnages.

Pour les professionnels

Facturation au 1^{er} kilo sur les déchets acceptés dans les déchèteries ouvertes aux pros. Gratuité pour les cartons.

Horaires d'ouverture :

Du 15 septembre au 14 juin :

Le lundi de 13h30 à 17h15
du mardi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h15

Du 15 juin au 14 septembre :

Du lundi au samedi de 7h15 à 14h



DÉCHETS ALIMENTAIRES Six points de collecte installés sur la commune

Le SEMOCTOM a installé fin mars six points de collecte de déchets alimentaires sur Barsac. Ils sont collectés et nettoyés toutes les semaines. Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas composter à domicile, vous pouvez porter vos déchets alimentaires au point de collecte : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, sachets de thé, pain, pâtes et riz, fruits et légumes abîmés, etc. Si vous compostez déjà, vous pouvez trier les restes de viande et de poisson : os, arêtes, restes de crustacés et coquillages comme les huîtres, moules, etc. Les déchets alimentaires collectés sont transformés sur une plateforme de compostage. Le compost obtenu est ensuite utilisé pour fertiliser les jardins, les parcs et les espaces verts de l'Entre-deux-Mers.

Lieux de collecte : Clos des Vignes, borne à verre place Franck Chassaingne, Parking du stade, Parking des écoles côté rue, arrêt de bus du Petit Carrethey, borne à verre à La Pinesse.



JUMELAGE

BARSAC ACCUEILLE

SES AMIS ALLEMANDS

Depuis presque 58 ans a lieu l'échange entre les communes de Wöllstein et Barsac. Une année sur deux, une délégation de Barsac se rend en Allemagne pour rencontrer ses amis. Cette année, c'est à leur tour de passer le Rhin pour venir nous rendre visite du 4 au 8 juillet prochains. Nos hôtes seront chaleureusement accueillis par des familles barsacaises, et partageront ensemble des moments amicaux et conviviaux.

Si vous souhaitez participer aux échanges, contactez Virginie Cailliez, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du Jumelage au 07 78 69 10 86

Nouveaux tarifs du cimetière À compter du 1^{er} avril 2025



Concessions	
Trentenaire	57€
Emphytéotique	105€
Caveaux	
2 places	1700€
4 places	2200€
6 places	2800€
Columbarium	
15 ans	290€
Trentenaire	460€

FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids prise en charge

Depuis 2016, la commune prend en charge la destruction des nids de frelon asiatique à pattes jaunes afin de lutter contre cette espèce invasive sur la commune. Dès le printemps, la reine construit le nid primaire à l'abri et développe sa colonie. Un nid secondaire est ensuite construit, en général en hauteur dans les arbres, jusqu'à la saison estivale. Si vous découvrez un nid de frelon, n'essayez pas de le détruire vous-même. Contactez la mairie pour signaler sa présence, qu'il soit sur le domaine privé ou public. Un professionnel conventionné interviendra pour le détruire en toute sécurité

Mairie – 05 56 27 43 00 – accueil@barsac.fr



Nid primaire



Nid secondaire



80^e anniversaire du 8 mai 1945

Le jeudi 8 mai 2025 nous célébrons le 80^e anniversaire de la victoire de la Seconde guerre mondiale. Cette date historique marque la fin six années de conflit dévastateur en Europe. C'est le jour où les forces alliées ont officiellement annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945, mettant ainsi fin aux combats. Le conseil municipal, les associations d'anciens combattants et les pompiers de Barsac se réuniront au monument aux morts Place Franck Chassigne avec la participation des enfants de l'école. Cette cérémonie, animée par la Banda Los Gaujos, se poursuivra par un verre de l'amitié convivial dans les jardins de la Mairie.

Formulaire d'inscription à retourner à la Mairie,
23 place Paul Doumer 33720 Barsac



Un registre pour sauver des vies

La santé des personnes âgées et handicapées, particulièrement isolées et vivants à domicile peut être mise en danger en cas de vague de chaleur. Par mesure préventive, et conformément à la loi, le CCAS tient un registre nominatif des personnes vulnérables de la commune. En cas de déclenchement du "plan canicule", les membres du CCAS prennent des nouvelles, en toute confidentialité, pour s'assurer que tout va bien. Si besoin, un accompagnement personnalisé est proposé et le cas échéant, les secours sont alertés. N'hésitez pas à renseigner votre numéro ou celui d'une personne de votre entourage que vous estimez fragile ou en danger directement auprès du CCAS au 07 78 69 10 86. Ce geste simple peut non seulement rompre l'isolement mais surtout sauver une vie.

Canicule Info Service - 0 800 06 66 66
Appel gratuit depuis un poste fixe)

SOLIDARITÉ

Un accueil pour les sans-abris

L'association « Les Lilas » œuvre pour la cause des personnes sans-domicile fixe sur le territoire Sud-Gironde. Dans un lieu ressource, elle propose un accueil de jour avec la mise à disposition de café en libre-service, une douche, un espace numérique, des ateliers et la possibilité de prendre un repas chaque midi préparé par les bénévoles ainsi qu'un accompagnement social. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 16h. Afin de poursuivre ses missions, l'association organise un loto solidaire le samedi 7 juin à la salle Bastard à 20h.

Contact : asso.deslilas@hotmail.com
09 53 36 42 82
42 crs Mal de Lattre de Tassigny à Langon
Dons possible sur helloasso.com

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE RISQUES EXCEPTIONNELS, CLIMATIQUES OU AUTRES FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

M. Mme
Nom / Prénom :
Né(e) le :/...../..... à
Adresse :
Téléphone :

Conditions de vie :
 Vit seul(e) En couple en famille

Si vit seul(e) :
 Famille/entourage à proximité isolé(e)

Je sollicite mon inscription sur le registre communal des personnes vulnérables et j'accepte d'être contacté(e) en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres. Je m'engage à transmettre au CCAS les périodes durant lesquelles je ne serai pas joignable.

Je demande mon inscription en qualité de :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- Personne handicapée
- Personne vulnérable

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

SOINS OU AIDES REÇUES

Je déclare bénéficiaire de l'intervention :

- Service d'aide à domicile ou de portage de repas
Nom du service ou du professionnel :
Fréquence des interventions :
Adresse :
Téléphone :
- Service de soins infirmiers à domicile
Nom du service ou du professionnel :
Fréquence des interventions :
Adresse :
Téléphone :
- Autre service
Nom du service ou du professionnel :
Fréquence des interventions :
Adresse :
Téléphone :
- Aucun service à domicile

Suite du formulaire au verso →

PERSONNES À PRÉVENIR

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

Nom / Prénom :
 Lien avec le bénéficiaire :
 Adresse :
 Téléphone :

Nom / Prénom :
 Lien avec le bénéficiaire :
 Adresse :
 Téléphone :

MÉDECIN TRAITANT :

Nom :
 Téléphone :
 Adresse :

DEMANDEUR

Identité du demandeur si différent du bénéficiaire

Identité de la personne formulant la demande :

M. Mme
 Nom / Prénom :
 Né(e) le :/...../..... à
 Adresse :
 Téléphone :

Agissant en qualité de :

- Représentant légal
- Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
- Médecin traitant
- Autre : (merci de préciser)

Déclare avoir recueilli l'accord de

M/Mme pour l'inscription au registre communal des personnes vulnérables.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à le/...../.....

Signature obligatoire

Les données recueillies ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et du plan d'alerte et d'urgence. Ces données seront traitées en conformité avec la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



DES AIDES POUR RÉNOVER

Vous avez un projet de rénovation ou d'adaptation de votre logement ? Que vous soyez propriétaire occupant, sous conditions de ressources, ou propriétaire bailleur, les conseillers SOLiHA vous accompagnent gratuitement. Ce dispositif est proposé dans le cadre de de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) porté par la CDC Convergence Garonne. Déjà 12 dossiers ont été validés sur la commune depuis son lancement. Pour obtenir des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières, prenez rendez-vous avec un conseiller lors des permanences à Cadillac de 10h à 12h tous les 2^e jeudis du mois à la maison France Service ou à Podensac de 10h à 12h tous les 4^e vendredis du mois à la Mairie de Podensac.

SOLiHA – 05 56 33 88 94
info.gironde@solihha.fr



Avant l'été, pensez à débroussailler !

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est éviter le risque d'incendie : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux autour de vos bâtiments ou autre équipement en coupant la végétation basse et en élaguant les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. Il s'agit également d'une obligation légale sur une partie de notre territoire. Si vous n'êtes pas concerné, le débroussaillage est tout de même recommandé.

Plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298>



ÇA CREUSE

A la demande des élèves, lors du dernier conseil des enfants, un espace spécial a été délimité dans la cour de l'élémentaire pour leur permettre de creuser dans la terre sans abimer les autres espaces paysagers où les enfants avaient pris l'habitude de faire des trous. Cet espace insolite et ludique leur permet ainsi de laisser libre cours à leur imagination pour créer des circuits, faire des constructions ou simplement jouer à l'apprenti jardinier...

S'éveiller avec les jeux

La commune de Barsac accueille 3 fois par an « La Ludothèque éphémère ». Installée à la salle Bastard le mercredi après-midi, ce dispositif itinérant et inter-générationnel stimule la créativité et favorise l'éveil de l'enfant grâce aux jeux et jouets comme outils pédagogiques. Il permet également aux familles de passer ensemble un moment agréable. **Prochain passage de la ludothèque à la salle Bastard : Mercredi 7 mai de 14h à 18h.** Entrée libre et gratuite. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés.



Goûter collectif

Avant chaque vacances scolaires, l'équipe de l'accueil périscolaire propose un temps fort aux enfants qui fréquentent régulièrement le service. Ainsi, les enfants étaient réunis autour d'un goûter collectif soigneusement préparé par les agents le mardi 18 février pour partager un moment festif et convivial.



Nouveau mobilier

Le mobilier de l'accueil périscolaire a été complété avec l'acquisition de 2 tables de jeux, des banquettes, des bacs albums, et un grand tableau blanc pour développer la créativité des enfants. Côté extérieur une table de pique-nique a été installée pour profiter des beaux jours dans la cour. Ce matériel a été subventionné par la Caf à hauteur de 65% suite à un appel à projets.



Inscriptions scolaires

Votre enfant entre à l'école de Barsac à la rentrée prochaine ? Pour l'inscrire, remplissez la fiche d'inscription et joignez les documents demandés puis prenez rendez-vous avec la directrice de l'APS au 07 87 59 29 32 ou aps@barsac.fr avant le 23 mai 2025. L'inscription est nécessaire en cas de changement de commune ou d'entrée en maternelle. Si votre enfant est déjà scolarisé, vous recevrez le dossier à mettre à jour en fin d'année scolaire.



Téléchargez la fiche d'inscription : www.barsac.fr/inscription-scolaire

Également disponible à la mairie sur simple demande.



JUDO CLUB BARSACAIS

SUR LES PODIUMS

Notre club a eu la chance de recevoir Cédric LAGRANGE, champion de France en gymnastique acrobatique, éducateur sportif et sophrologue, qui a proposé aux licenciés du club qui le souhaitent une "séance de préparation mentale et coaching au service de la performance". Cette initiation, particulièrement intéressante et utile, a été appréciée des participants, notamment par les compétiteurs. En effet, les judokas barsacais participent régulièrement aux compétitions et tournois proposés par la ligue ou les clubs. Nous sommes heureux de vous communiquer quelques résultats qui récompensent les efforts et l'investissement des jeunes judokas du club mais aussi de la commune et du département à travers les subventions accordées. Nous félicitons en particulier nos jeunes judokas qui ont participé ou gagné des places de podium dans leurs catégories aux événements suivants :

Rencontres régionales ceintures de couleur juniors/seniors : BOURGUIGNON Liam 2^e, BADONNEL Simon 1^{er}

Tournoi interclub de Portets : GEROMETTA Kiara 1^{ère}, VICTOIRE Kiara 3^e, SHERIF Leo 3^e, SINGLA Nolhan participant, BOSSELUT Dimitri 2^e, BECHIR Nolhan 1^{er}, LEROUX Célia 2^e, LE BOUETTE Clara 3^e, BECHIR Sydney 1^{er}, JOSSELIN-CALANDRA Thibault 3^e, YESSAD Sail 2^e, DOS SANTOS Nina 1^{ère}, DURAND Hugo 2^e

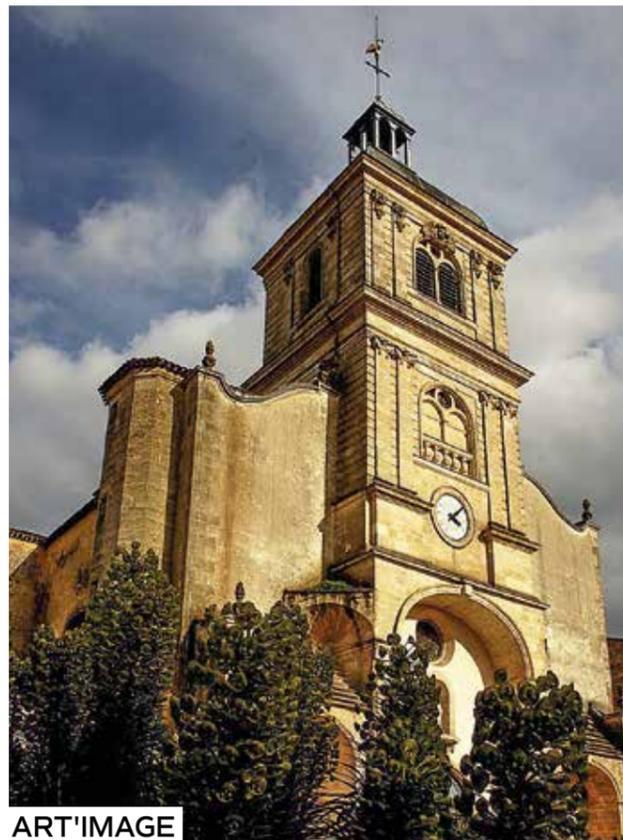
Animation départemental Benjamin : HARDY Titouan 3^e

Tournoi interclubs Gradignan : BECHIR Sidney : 3^e, GATTI Enzo : 3^e, DURAND HUGO 2^e. DOS SANTOS Nina 1^{ère}, HARDY Titouan 2^e

Tournoi interclubs Saint-Laurent de Médoc : LEROUX Célia 1^{ère}

Demi-finale critérium Benjamins : LEROUX Célia 3^e, CHARRIER Manon 2^e

Le Club est également fier de compter deux arbitres : BADONNEL Charles, en tant qu'arbitre départemental, COURTIADÉ Coralie, en tant qu'arbitre interligue



ART'IMAGE

Les photographes et les peintres exposent

Après la participation de la section photo à l'exposition organisée à Cadaujac le 8 et 9 mars dernier, l'association propose deux week-ends d'exposition à Barsac fin avril. Retrouvez les photographes samedi 19 et dimanche 20 avril et les peintres samedi 26 et dimanche 27 avril de 10h à 12h et de 14h à 18h à la galerie du Petit Paradis. Entrée gratuite.

SOLEIL D'AUTOMNE

Un club actif

En plus de se retrouver tous les jeudis après-midi au foyer multi assos pour jouer au loto ou aux cartes, les adhérents du club Soleil d'Automne se rassemblent également autour de repas conviviaux. Le prochain repas est prévu au printemps. Le club organise aussi des sorties tout au long de l'année. Après la visite de la Ferme Laffite début avril, une sortie à Blaye est programmée pour le mois de juillet. Enfin, tous les 15 jours, les membres du club peuvent déjeuner au restaurant scolaire avec les enfants pour un moment d'échange et de partage intergénérationnel. Les nouveaux membres sont les bienvenus.

Pour rejoindre le club Soleil d'Automne, contactez Thérèse Goux au 06 76 61 53 07



SURELLA

La Maison des Vins reprend vie

La Maison des Vins de Barsac est reprise par les deux sœurs illadaises, Lucie et Liza Laneuze. Sa réouverture est prévue pour la saison estivale. Ce lieu incontournable de Barsac sera renommé « Surella », qui signifie sœurs en Corse. Un petit clin d'œil à leurs origines familiales. En plus des vins de Sauternes et Barsac, vous pourrez découvrir des vins du vignoble bordelais ainsi que des bières de la brasserie locale « l'effet papillon » située à Mérignac. Encore un peu de patience, le temps que les deux sœurs peaufinent la nouvelle décoration. En attendant voici un petit scoop appétissant : la nouvelle carte de tapas et des produits locaux soigneusement sélectionnés a été validé lors d'une dégustation en avant-première !

TRIBUNE LIBRE

Rejoignez « Les Amis de Wöllstein »

Comme vous le savez la ville de Barsac est jumelée avec la commune viticole de Wöllstein située en Rhénanie-Palatinat. Ce jumelage initié en 1966 est le plus ancien de la Gironde et il a besoin aujourd'hui d'être entretenu et dynamisé en associant de nouvelles générations et de nouveaux habitants à son organisation. Fort de ce constat un collectif s'est créé autour de barsacais impliqués dans ce jumelage depuis de nombreuses années et il travaille actuellement, en collaboration avec la municipalité, à l'organisation de la prochaine visite de nos amis allemands qui aura lieu du vendredi 4 au mardi 8 juillet prochain. Le programme définitif de leur accueil n'est pas encore arrêté et il s'organisera autour de visites touristiques et d'activités récréatives et sportives : barsacais jeunes et moins jeunes sont les bienvenus pour aider à la mise en place de cette réception amicale. Les élèves et adultes étudiant ou parlant l'allemand sont particulièrement attendus !!

Pour en savoir plus écrivez à amis dewollstein@gmail.com

Avançons pour Barsac : Michel GARAT, Pascale NION, Sandra CHADOURNE



CD CAR CLEAN

Votre véhicule comme neuf !

Une nouvelle activité s'installe à Barsac au printemps sur la D1113. Carlos Marques, ouvre son entreprise CD Car Clean. Il propose des services de « detailing » qui se traduit par « cosmétique automobile ». « Cela consiste à utiliser un ensemble d'outils, de techniques et de produits haut de gamme pour protéger votre carrosserie et lui redonner tout son éclat, comme si elle était neuve. » précise Carlos. Alors entrepreneur dans le bâtiment, il a suivi une formation de « détailler » sur Paris afin de concilier vie professionnelle et métier passion. Une équipe de 5 personnes l'accompagne dans cette nouvelle aventure. CD Car Clean propose également la restauration des cuirs (coloration, réparation des accrocs, entretien). Devis sur mesure.

CD Car Clean au 45 avenue Aristide Briand sur rendez-vous au 06 84 75 50 98

L'AGENDA du PRINTEMPS



MARDI 24 JUIN

Feu de la Saint Jean

Les Amis de l'Église de Barsac vous accueillent au port de Barsac le mardi 24 juin pour le traditionnel Feu de la Saint Jean. La soirée débute à partir de 19h avec sa fameuse guinguette installée en bord de Garonne dans une ambiance musicale et festive. Côté restauration et buvette, nouvelles propositions de menus et nombreuses boissons proposées à la carte. A la tombée de la nuit, bénédiction du feu et des croix suivis du grand feu d'artifice sonorisé offert par la Mairie. Parking assuré – Sans réservation.

Renseignements : 06 08 97 84 26



SAM. 9 & DIM. 10 MAI

DEVIL'S DAYS #3

A partir de 18h30
à la salle Bastard
Avec Montez le son

Tarifs :

Pass 2 jours : 35€

Vendredi ou samedi : 20€

Réservation :

www.billetweb.fr/devils-days-3

Infos : www.facebook.com/montezleson33



SAMEDI 5 AVRIL
TOURNOI DE SCRABBLE

Foyer multi assos à 14h
Avec le club de Scrabble

SAM.12 ET DIM. 13 AVRIL
LE BOUDOIR DES CRÉATEURS

Galerie du Petit Paradis
de 10h à 18h
Avec le Boudoir Ré-créatif

DIMANCHE 13 AVRIL
CONCOURS DE BELOTE

Foyer multi assos à 14h
Avec Ines pour les enfants malades

SAM. 19 ET DIM. 20 AVRIL
EXPO PHOTOS

Galerie du Petit Paradis
de 10h à 12h et de 14h à 18h
Avec Art Image Barsac

SAM. 26 ET DIM. 27 AVRIL
EXPO PEINTURES

Galerie du Petit Paradis
de 10h à 12h et de 14h à 18h
Avec Art Image Barsac

DIMANCHE 27 AVRIL
VIDE-GRENIER

Parc de Montalivet
Avec le Comité des Fêtes

MERCREDI 7 MAI
LUDOTHÈQUE ÉPHÉMÈRE

Salle Bastard de 14h à 18h

JEUDI 8 MAI
CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Au monument aux morts place
Franck Chassaing à 11h

VEN. 9 ET SAM. 10 MAI
DEVIL'S DAYS

Salle Bastard à 18h30
Avec Montez le son

DU 16 AU 18 MAI
FÊTE FORAINE

Parc de Montalivet
Vendredi : Ouverture 16h
Blind Test à 20h
Samedi : Concert
Dimanche : Vide grenier
Avec Ines pour les enfants malades

DIMANCHE 18 MAI
LES ETATS D'ARTS

Salle Bastard de 10h à 18h
Avec le Boudoir Ré-Créatif

SAM. 24 ET DIM. 25 MAI
LE BOUDOIR DES CRÉATEURS

Galerie du Petit Paradis
de 10h à 18h
Avec le Boudoir Ré-créatif

SAMEDI 7 JUIN
CINÉMA EN PLEIN AIR

Stade de Barsac
Avec Ines pour les enfants malades

SAMEDI 7 JUIN
LOTO SOLIDAIRE

Salle bastard à 20h
Ave l'association "Les Lilas"
pour les sans-abris

SAMEDI 14 JUIN
ARÔMES ET PAYSAGES

8km dans le vignoble, 1 menu
gastronomique en 5 étapes,
35 vignerons et 50 arômes à
découvrir. Inscription : <https://aromes-et-paysages.sauternes-barsac.com/>

SAM. 14 ET DIM. 15 JUIN
LE BOUDOIR DES CRÉATEURS

Galerie du Petit Paradis
de 10h à 18h
Avec le Boudoir Ré-créatif

VENREDI 20 JUIN
APÉRO CONCERT

Château Caillou de 19h à 23h
Sur réservation. Entrée 5€

SAMEDI 21 JUIN
CONCERT ÉLECTRO

Stade de Barsac
Avec Kreativ Events

DIMANCHE 22 JUIN
VIDE GRENIER

Au parc de Montalivet
Avec Amitié Barsac Sénégal

MARDI 24 JUIN
FEU DE LA SAINT JEAN

Port de Barsac à partir de 19h
Avec les Amis de l'Église

VENREDI 27 JUIN
KERMESSE

École de Barsac à 16h30
Avec l'APE Barsacaise

SAMEDI 28 JUIN
CONCERT PUNK ROCK

Port de Barsac
Avec Montez Le Son

